

220C5089
FR0000039026-DIV24

23 novembre 2020

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SOCIETE ANONYME D' EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES

(Euronext Paris)

Complément à D&I 219C2310 du 15 novembre 2019 et D&I 220C4015 du 1^{er} octobre 2020

Le 20 novembre 2020, les caractéristiques modifiées du projet d'offre publique d'achat simplifiée¹, initialement annoncé le 15 novembre 2019 (cf. notamment D&I 219C2310 du 15 novembre 2019), puis modifié une première fois, le 30 septembre 2020 (cf. notamment D&I 220C4015 du 1^{er} octobre 2020), que la société Argos Wityu (par l'intermédiaire de 4 Décembre SAS) envisage de déposer sur les actions de la société SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES, ont été portées à la connaissance du public.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 20 novembre 2020 par la société SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES.